



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLAGE DE SENNEVILLE

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal du Village de Senneville tenue par visioconférence, le lundi 23 novembre 2020 à 18 h 00 à laquelle sont présents :

La mairesse / The Mayor :

Les conseillers / Councillors :

Sont absents / Absents :

Sont également présentes / Also present :

Extract of the minutes of the regular sitting of the Municipal Council of the Village of Senneville held by videoconference, on Monday, November 23, 2020, at 6: 00 p.m., at which are present:

Julie Brisebois

François Vaqué, Alain Savoie, Christopher Jackson, Michelle Jackson Trepanier, Dennis Dicks, Peter Csenar.

Vanessa Roach, Directrice Générale / General Director
Francine Crête, Greffière / Town Clerk

Résolution 2020-11-293

ENTENTE DE PRINCIPE ENTRE LE VILLAGE DE SENNEVILLE ET LA VILLE DE SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE – CESSION D'EMPRISES DU LOT 1 977 177 ET D'UNE PARTIE DES LOTS 1 990 935 ET 1 559 653.

CONSIDÉRANT la construction du boulevard des Anciens-Combattants abolissant un secteur du chemin Sainte-Marie et créant la rue Sainte-Anne (*Gazette officielle* 28 mars 1964) et créant par conséquent une situation irrégulière de division de parcelles de lots de la rue Sainte-Anne face à la propriété de l'École secondaire Saint-Georges et sur une partie d'emprise du boulevard des Anciens-Combattants ;

CONSIDÉRANT l'irrégularité d'emprises et d'infrastructures aux limites des territoires contigus (Village de Senneville et la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue) et la nécessité d'enfin redresser la situation ;

CONSIDÉRANT que ce redressement a fait l'objet de nombreuses discussions avec la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue au cours des six (6) dernières années;

CONSIDÉRANT que la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue a soumis une proposition en 2015 à l'effet d'obtenir la cession d'une partie du boul. des Anciens-Combattants se trouvant sur le territoire du Village de Senneville en échange de la cession au profit du Village de la section de la rue Sainte-Anne face à l'École secondaire Saint-Georges, le tout afin de régulariser la situation;

CONSIDÉRANT les coûts de restauration d'une partie de l'infrastructure de la rue Sainte-Anne effectuée en 2016 (face à l'École secondaire Saint-Georges) partagés entre la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue et la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys;

CONSIDÉRANT que les deux municipalités ont convenu de redresser la situation et de négocier un consensus mutuel par lequel un accord de principe a été conclu;

EN CONSÉQUENCE :

Il est **Proposé** par Dennis Dicks
Appuyé par François Vaqué
et **RÉSOLU** :

AGREEMENT IN PRINCIPLE BETWEEN THE VILLAGE OF SENNEVILLE AND THE CITY OF SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE – CESSION OF STREET RIGHT-OF-WAY OF THE LOT 1 977 177 AND PART OF LOTS 1 990 935 AND 1 559 653.

CONSIDERING the construction of the Anciens-Combattants boulevard, abolishing a sector of Sainte-Marie Road and creating Sainte-Anne Street (*Official Gazette* March 28, 1964), generating an irregular situation of division of parcels of lots of Sainte-Anne Street facing the property of Saint-Georges Highschool as well as Anciens-Combattants Boulevard;

CONSIDERING the irregularity of the rights-of-way and infrastructure at the limits of contiguous territories (between the Village of Senneville and the City of Sainte-Anne-de-Bellevue) and the need to finally rectify the situation;

CONSIDERING that this adjustment has been the subject of numerous discussions with the City of Sainte-Anne-de-Bellevue over the past six (6) years;

CONSIDERING that the City of Sainte-Anne-de-Bellevue submitted a proposal in 2015 to obtain the transfer of a section of Anciens-Combattants Boulevard located in the territory of the Village of Senneville in exchange for the transfer of the section of Sainte-Anne Street facing Saint-Georges Highschool to the benefit of the Village, all in order to regularize the situation;

CONSIDERING the costs shared between the City of Sainte-Anne-de-Bellevue and the Commission Scolaire Marguerite-Bourgeoys for restoring a section of the infrastructure of Sainte-Anne Street (facing Saint-Georges high school) carried out in 2016;

CONSIDERING the two municipalities have agreed to redress the situation and to negotiate a mutual consensus for which an agreement in principle has been concluded;

CONSEQUENTLY:

It is **Moved** by Dennis Dicks
Seconded by François Vaqué
and **RESOLVED**:

QUE la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue et le Village de Senneville conviennent d'échanger et de céder des parcelles d'emprises, y compris l'infrastructure municipale afin de régulariser une situation exceptionnelle avec le partage des territoires inachevé après la construction du boulevard des Anciens-Combattants et la défusion de la Ville de Montréal en 2005;

QUE le Village de Senneville transfère à la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue une parcelle du lot numéro 1 990 935 et le lot complet numéro 1 977 177, tous deux sur le boulevard des Anciens-Combattants;

QUE la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue transfère au Village de Senneville une parcelle du lot numéro 1 559 653 (rue Sainte-Anne), de l'intersection du lot numéro 1 990 784 de l'avenue Pacific jusqu'à la limite nord-est du lot numéro 1 990 935 de la rue Sainte-Anne;

QUE les réseaux d'infrastructures utilisés collectivement par les deux municipalités pour l'accès à l'intersection de Pacific / Sainte-Anne / Anciens-Combattants, les services d'aqueduc, d'égout et de drainage ne seront ni limités ni restreints;

QUE le descriptif des parcelles de terrain à acquérir ou céder de l'emprise de la voie publique doit être rédigé par un arpenteur-géomètre professionnel;

QUE le Village de Senneville versera une somme de 112 000.00\$ dollars à la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue en lieu et place du remboursement des dépenses de réfection de l'asphalte et des travaux routiers d'une parcelle de la rue Sainte-Anne donnant sur le terrain de l'École secondaire Saint-Georges, lot numéro 1 559 653;

QUE les deux parties conviennent de renoncer à tous les frais liés aux travaux engagés par chaque municipalité;

QUE l'entente de principe soit rédigée par les conseillers juridiques du Village de Senneville et ratifiée par les deux parties avant la fin du mois de décembre 2020.

QUE la Mairesse et la Greffière sont autorisées à signer, au nom et pour le compte du Village de Senneville, l'entente et tout document requis à cette fin.

QUE les fonds requis pour cette entente de principe soient disponibles a même le fonds général.

Le vote est demandé :

Votes en faveur de la proposition = 5
Votes contre la proposition = 1

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

Donné à Senneville, le 26 novembre 2020.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME


Francine Crête, Greffière

THAT the City of Sainte-Anne-de-Bellevue and the Village of Senneville agree to exchange and transfer parcels of rights-of-way, including the municipal infrastructure, in order to regulate an exceptional situation with the division of territories unaccomplished after the construction of Anciens-Combattants Boulevard nor the demerger of the City of Montreal in 2005;

THAT the Village of Senneville transfer, to the City of Sainte-Anne-de-Bellevue, a parcel of the lot number 1 990 935 and the complete lot number 1 977 177, both on Anciens-Combattants Boulevard;

THAT the City of Sainte-Anne-de-Bellevue transfers to the Village of Senneville a parcel of the lot number 1 559 653 (Sainte-Anne Street), from the intersection of the lot number 1 990 784 of avenue Pacific to the northeast limit of the lot number 1 990 935 of Sainte-Anne Street;

THAT the infrastructure networks used collectively by the two municipalities for access to the Pacific / Sainte-Anne / Anciens-Combattants Intersection, water, sewer and drainage services will not be impaired or restricted;

THAT the description of the parcels of land or road rights-of-way to be acquired or transferred be drawn up by a professional land surveyor;

THAT the Village of Senneville will compensate a sum of \$ 112,000.00 dollars to the City of Sainte-Anne-de-Bellevue in lieu of reimbursement of the asphalt repair and road work expenses of a parcel on Sainte-Anne Street fronting the St-Georges High School, lot number 1 559 653;

THAT the two parties agree to waive any and all costs related to the work incurred by each municipality;

THAT the agreement in principle be drafted by the legal advisers of the Village of Senneville and ratified by both parties before the end of December 2020;

THAT the Mayor and the Town Clerk be authorized to sign, in the name and on behalf of the Village of Senneville, the agreement and any document required for this purpose.

THAT the funds required for this agreement in principle are available from the general funds.

The vote is requested:

Votes in favor of the proposal: 5
Votes against the proposal: 1

ADOPTED BY MAJORITY.